

Conseil Municipal
Séance publique 07/10/24

/ Délibération DEL24_10_07_34

COMMANDE PUBLIQUE. Rapport annuel de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 33

Date de la convocation 01/10/2024

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Madame Aude LONG

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Madame Patricia OUVARD, Monsieur Ndiaye HAMDIATOU, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Madame Aude LONG, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Monsieur Damien MONCHAU

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Idir BOUMERTIT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Dépôt de pouvoir Monsieur Lanouar SGHAIER **donne pouvoir** à Madame Aude LONG, Madame Véronique CALLUT **donne pouvoir** à Monsieur Pierre-Alain MILLET, Monsieur Nicolas PORRET **donne pouvoir** à Monsieur Benoît COULIOU, Madame Monia BENAÏSSA **donne pouvoir** à Madame SOUAD OUASMI, Madame Joëlle CONSTANTIN **donne pouvoir** à Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Jeff ARIAGNO **donne pouvoir** à Madame Samira MESBAHI, Monsieur Karim SEGHIER **donne pouvoir** à Monsieur Djilannie BENMABROUK, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir** à Madame Patricia OUVARD, Madame Sandrine PICOT **donne pouvoir** à Monsieur Lotfi BEN KHELIFA

L'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le président de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) présente annuellement au Conseil municipal les travaux réalisés par cette commission.

Constituée de représentants du Conseil municipal et de représentants d'associations locales désignés par délibération du Conseil municipal du 6 avril 2021, la CCSPL a pour vocation :

- D'examiner les rapports d'activité établis par les titulaires de délégation de service public, de contrat de partenariat et par les représentants des régies dotées de l'autonomie financière.
- D'émettre un avis avant tout projet de délégation de service public, de contrat partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La dernière CCSPL s'est réunie le 1^{er} juillet 2024.

A cette occasion, elle a examiné les rapports d'activité 2023 de :

- La régie autonome personnalisée du Théâtre (devenue régie *La Machinerie* en 2016);
- La régie autonome personnalisée du journal Expressions;
- La régie autonome de la restauration scolaire et sociale;
- La concession de service du mobilier urbain.

La synthèse de ces travaux est jointe en annexe.

Vu l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la note de synthèse portant compte-rendu des travaux de la CCSPL du 1^{er} juillet 2024,

Le Conseil municipal,

Le rapport de Monsieur KHAMLA, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- Prendre acte de la communication de la synthèse des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux sur les rapports d'activité établis par les régies et concessions de service public au titre de l'année 2023.

Par délégation du Maire,

La secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Madame Aude LONG

Synthèse des travaux de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 1^{er} juillet 2024

Date de convocation : 21 juin 2024

Sous la présidence de : Mme Véronique CALLUT (par délégation du Maire en date du 22 janvier 2024)

Par délibération en date du 6 avril 2021, le conseil municipal a désigné les membres de la CCSPL, soit 10 membres représentants du conseil municipal et 5 membres représentants d'associations locales.

Présence à la réunion du 1^{er} juillet 2024 :

Synthèse des travaux de

| Nom | Qualité | Présence |
|--|---|------------------------|
| Véronique CALLUT | 7e adjoint - Protocole / Finances Présidente par délégation de la CCSPL | X |
| Bayrem BRAIKI | 8e adjoint - Développement de la ville / Culture / Innovation et développement numérique | <i>Absent excusé</i> |
| Véronique FORESTIER | 3e adjointe - Enfance, Éducation, Vie associative, Centres sociaux | X |
| Monia BENAÏSSA | 13e adjointe - Petite enfance / Droits des personnes en situation de handicap | <i>Absente excusée</i> |
| Jeff ARIAGNO | Conseiller municipal - Président du conseil de quartier Charles Perrault | <i>Absent excusé</i> |
| Saliha PRUDHOMME-LATOUR | 2e adjointe - Politiques sociales / Lutte contre la grande pauvreté / Personnes âgées | X |
| Djilannie BENMABROUK | 6e adjoint - Développement économique / Relations avec les entreprises / Emploi / Formation / Insertion | <i>Absent excusé</i> |
| Nicolas PORRET | 10e adjoint - Commerces / Économie sociale et solidaire Président du conseil de quartier Max Barel Charréard | X |
| Yolande PEYTAVIN | Conseillère municipale | X |
| Lionel PILLET | Conseiller municipal (Avenir pour Vénissieux) | <i>Absent</i> |
| Lotfi BEN KHELIFA | Conseiller municipal (Ensemble pour Vénissieux. Groupe de Gauche Progressiste, Socialiste et Écologiste) | <i>Absent</i> |
| | | |
| ASSOCIATION CNL VENISSIEUX - M. AUFFEVES | représentant des usagers | X |
| FEDERATION DU CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES ECOLE GABRIEL PERI - Mme BEN DAHSEN | représentant des usagers | <i>Absente</i> |
| ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE DES MALADES, INVALIDES ET HANDICAPES - M. COUTURIER | représentant des usagers | X |
| YMMNE - Mme AH-SCHA | représentante des usagers | <i>Absente</i> |
| PANDORA - Mr MERLE | représentante des usagers | <i>Absent</i> |
| | | |

Sont également présents les membres de l'administration au titre de leur expertise :

M. Gaël CHICHEREAU (Directeur général adjoint des services), M. Nicolas PITTET (Directeur des ressources financières).

Mme la Présidente rappelle que le rôle de la CCSPL est notamment d'examiner chaque année les rapports d'activité établis par les titulaires de délégation de service public et par les représentants des régies dotées de l'autonomie financière. La présente réunion a pour objet la présentation des rapports d'activité de l'année 2023.

A ce titre, la CCSPL s'est réunie le 1^{er} juillet 2024 selon l'ordre du jour suivant :

- 18h à 18h30 : rapport annuel 2023 de la régie autonome de la restauration scolaire et sociale ;
- 18h30 à 19h : rapport annuel 2023 de la régie autonome personnalisée du journal *Expressions* ;
- 19h à 19h30 : rapport annuel 2023 de la concession de service du mobilier urbain (titulaire : JC DECAUX) ;
- 19h30 à 20h : rapport annuel 2023 de la régie personnalisée *La Machinerie* – Scène conventionnée d'intérêt national Art et création.

1. Régie autonome de la restauration scolaire et sociale

Représentants de la Régie auditionnés : M. Antony ANTOINE, Directeur

Mme Valérie AZZEDINE, Directrice des écoles et bâtiments de la Ville de Vénissieux, est également présente.

Par délibération du 20 mars 2000, le Conseil municipal a créé la Régie autonome de la restauration scolaire et sociale afin d'assurer le service public de restauration.

En préambule, il est rappelé les missions de la régie : confection et livraison de repas à destination des convives scolaires, de la petite enfance, des centres de loisirs, des résidences personnes âgées et pour des manifestations organisées par la Ville de Vénissieux.

Bilan d'activité 2023

Un élément marquant de l'année 2023 est la poursuite pour la régie du contexte inflationniste au niveau des achats alimentaires, avec une hausse moyenne de +7.5% des prix sur l'ensemble des marchés entre fin 2022 et fin 2023.

En juillet 2023, la municipalisation des activités du centre aéré Eyzin Pinet a élargi l'offre extrascolaire avec notamment un accueil avec repas en juillet – août. Au cours de l'année 2023, l'évolution de l'offre extrascolaire a conduit à doubler le nombre de places à la journée réparties sur un plus grand nombre de centre de loisirs.

En 2023, l'activité de la régie est toujours ultra majoritairement à destination du public scolaire avec 667 834 repas scolaires confectionnés, soit 85.3% de l'activité. Le nombre de repas scolaires a augmenté fortement de 11.68% entre 2022 et 2023.

La production annuelle totale a fortement augmenté en 2023. Elle s'établit à 782 660 repas, soit une progression de l'activité de la régie de 12.72%. Depuis 10 ans, le nombre de repas confectionnés a augmenté de 57%.

Bilan financier 2023

La régie est un budget annexe de la Ville.

L'exercice 2023 est particulièrement impacté par la hausse des prix des denrées alimentaires. Cela a donc conduit à une hausse du *coût de l'assiette* (coût hors main d'œuvre et hors coûts d'énergie). Celui-ci s'élève à 2.13€ en 2023 alors qu'il était prévu à 2.06€ et qu'il était de 1.90€ en 2022.

La régie présente également le calcul du coût de l'accueil d'un enfant sur le temps méridien :

- Coût d'un repas produit et livré (missions de la régie de restauration scolaire et sociale) : 4.23€ ;
- Coût total d'un repas produit, livré, servi : 10.63€ (le fonctionnement des offices de restauration scolaire et l'encadrement du temps méridien ne sont pas des compétences de la régie).

Sur le plan budgétaire, le résultat de l'exercice 2023 pour la section d'exploitation est déficitaire de 15 597.80€. En tenant compte du résultat reporté, le résultat de clôture 2023 est de 319 397.15€. Ce résultat est en partie reversé à la collectivité.

Bilan qualité de service

La régie a comme objectif que 50% de ses achats alimentaires soit des produits sous signe de qualité (SIQO). Pour 2023, comme en 2022, cet indicateur atteint 42%. La non atteinte de l'objectif de 50% s'explique par les problèmes d'approvisionnement auxquels est confrontée la régie (approvisionnement non conformes aux commandes faites).

Par ailleurs, la part des produits bio dans les achats reste stable à 27.38% en 2023. Ainsi, il est rappelé qu'une fois par mois un menu est composé de 100% de produits bio.

Enfin, il est rappelé que la **satisfaction des usagers** est mesurée grâce à une enquête hebdomadaire, via une fiche de satisfaction appelée *Monsieur Resto*. Le taux de satisfaction des convives scolaires est en progression, passant de 66% à 78%. Cette évolution est d'autant plus satisfaisante que le taux de participation à l'enquête de satisfaction est en progression en 2023. Le taux de satisfaction des personnes âgées s'établit à 95%.

Projets et objectifs 2023

L'un des premiers objectifs est d'arriver à atteindre 50% des achats sous signe de qualité.

La régie poursuit également le travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. A cet égard, les déchets par convive sont pesés. En moyenne nationale, les bio-déchets par assiette s'élèvent à 120g alors qu'à Vénissieux ils se sont élevés à 61g.

Par ailleurs, en application des lois EGALIM et AGECE, la régie prépare le remplacement de tous les contenants plastiques par des contenants réemployables, ce qui sera une obligation au 1^{er} janvier 2025.

Enfin, pour 2024, l'objectif de la régie est de ne pas augmenter ses prix de vente des repas afin de contenir la répercussion sur les tarifs usagers.

2. Régie autonome personnalisée du journal *Expressions*

Représentant de la Régie auditionné : M. Gilles LULLA, Directeur

M. Olivier GRAND-REYNAUD, Directeur des ressources en communication de la Ville, est également présent.

Missions premières : depuis 1990, édition d'un journal bimensuel d'information sur la ville de Vénissieux (tirage à 34 000 exemplaires et parution le mercredi), collecte de publicités.

Nouvelle mission depuis 2010 : éditer un site Internet pour rendre compte de l'actualité au jour le jour. Le site Internet reçoit en moyenne mensuelle 60 000 visites.

Missions secondaires : accueil de stagiaires, partenariats avec Education nationale, parrainage Foulée vénissienne et concours à des manifestations locales.

Il est à noter également que la régie a une activité de réalisation d'affiches, à titre gratuit, pour des associations locales.

Le journal est présent dans 140 points de distribution et 20 points de distribution supplémentaires ont été installés en 2023.

Bilan d'activité 2023

- Parution de l'intégralité des numéros, soit 23 numéros.
- Les thématiques majeurs de l'année 2023 ont été la réforme des retraites et le long mouvement social qu'elle a provoqué, la cherté de la vie avec l'inflation record. Sur le plan purement local, l'actualité aura notamment été marquée par la crise de l'hôpital des Portes du Sud, le projet de reconversion du site Veninov ou encore le Grand Rendez-vous de la ville.
- Site Internet et réseaux sociaux (page Facebook, Instagram) : un nouvel outil statistique a été installé en février 2023. Cet outil a montré une fréquentation annuelle du site de 696 000 visites pour 196 000 visiteurs.

Bilan financier 2023

Dépenses de fonctionnement : 666 720€, soit une hausse de 2.55%

La hausse des charges d'énergie explique en grande partie l'augmentation des charges à caractère général de 7.57%. Les charges de personnel s'élèvent à 514 802€ et ont augmenté de 3%. Il est rappelé qu'un important travail de baisse des charges a été mené depuis cinq ans pour que la régie puisse fonctionner avec une subvention municipale inchangée depuis 2016.

Recettes de fonctionnement : 661 676€

La subvention municipale, qui représente 92% des recettes, s'est élevée à 610 000€ en 2023. Les recettes publicitaires ont augmenté du fait notamment du recrutement sur le poste de chargé de publicité au début de l'année 2023. Elles représentent 49 407€, sans atteindre néanmoins l'objectif de 60 000€ fixé au budget.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est déficitaire de 5 043€. Le résultat de clôture s'élève à 89 193€, en prenant en compte le résultat reporté.

⇒ Le coût de revient par journal s'établit à 0.78€.

3. Rapport annuel 2023 de la concession de service du mobilier urbain

Représentants de JC DECAUX auditionnés : Mme BARBET, responsable administratif et financier
M. VAUDOYER, directeur régional

M. Olivier GRAND-REYNAUD, Directeur des ressources en communication de la Ville, est également présent.

Nature du contrat de concession : Mise à disposition, installation, maintenance et exploitation commerciale d'un réseau d'affichage à vocation d'information publique.

Contrat signé en mai 2019 pour une durée de 8 ans, soit jusqu'en mai 2027.

Les représentants de JC DECAUX rappellent que le titulaire de la concession finance l'installation des mobiliers urbains, leur maintenance et leur exploitation commerciale. Il est également précisé, qu'avec le nouveau Règlement local de publicité (RLPE), les mobiliers de 8 m² seront à déposer avant la fin de l'année 2027.

Le rapport présenté comprend les informations suivantes :

- Liste des mobiliers implantés ;
- Qualité du service : bilan 2023 et perspectives 2024 ;
- Compte d'exploitation 2023.

L'année 2023 est la quatrième année complète d'exploitation du contrat.

Liste des mobiliers urbains faisant partie du contrat de concession

La liste des mobiliers urbains implantés sur le territoire communal avec leur adresse d'implantation est présentée, soit 16 mobiliers d'information de format 8 m² et 4 mobiliers de type colonne Morris à vocation non publicitaire. Les colonnes Morris ont un design moderne Wilmotte et ont une vocation de communication culturelle.

Des photos de campagnes d'information publique sont présentées pour exemple, ainsi qu'une cartographie des mobiliers implantés sur le territoire.

⇒ Le nombre de mobiliers n'a pas évolué sur l'année 2023.

Bilan d'activité et qualité du service 2023

- **La maintenance préventive et curative** : opération réalisée une fois par semaine par un agent de maintenance de JC DECAUX
Bilan environnemental : lavage à l'eau de pluie (une citerne de 50 m³ est utilisée), utilisation de produits biodégradables.
- **Bilan de l'affichage à vocation d'information publique** :
Plus de 1000 affiches ont été posées en 2023. Il faut noter que ce réseau d'affichage reste le seul média qui est visible par tout le monde.

- **Perspectives de développement prévues au contrat** : le 7^{ème} point d'accès WIFI (boulevard Ambroise Croizat) depuis les mobiliers urbains (colonnes Morris) a été installé en 2023. Cela a permis un total de 16 615 connexions Internet par 2 800 utilisateurs uniques. Les connexions se concentrent sur 3 sites principaux (Parilly, mairie de quartier, cinéma). La hausse significative des connexions montre l'utilité du service.

Bilan financier 2023

Le chiffre d'affaires 2022 s'élève à 141 379€. Il est en retrait de 15% par rapport au CA prévisionnel du contrat de concession.

Le résultat net d'exploitation est déficitaire pour 2023 de -4 356€ alors que le compte d'exploitation prévisionnel prévoyait un résultat de 16 283€.

4. Régie autonome *La Machinerie* – Scène conventionnée d'intérêt national Art et Création

Représentantes de la Régie auditionnées : Mme Françoise POUZACHE, Directrice
Mme Christelle MOREL, Administratrice

La Régie gère deux équipements culturels municipaux : le théâtre de Vénissieux et la scène musicale *Bizarre ! . Bizarre !* développe une programmation orientée vers les cultures urbaines, danse et musique, et propose en moyenne 20 événements par saison. La réunion de ces deux équipements s'est opérée en 2016.

Le projet culturel de la régie se déploie autour de 3 axes :

- Le soutien apporté à la création artistique par le biais de résidences, d'aides à la création, de coproductions ;
- La programmation de spectacles et de concerts (programmation pluridisciplinaire) ;
- Les actions de médiation, de relations aux publics, de pratiques en amateur, d'éducation artistique en milieu scolaire.

Bilan d'activité 2023

- La programmation a donné lieu à 45 spectacles ou concerts, soit 71 représentations. La programmation de *Bizarre !* a encore été perturbée par des annulations de tourneurs, ce qui a conduit à l'annulation de 5 concerts.
- Les chiffres de la fréquentation progressent (11 014 spectateurs pour le théâtre, 1930 spectateurs pour *Bizarre !*), sans retrouver leur niveau d'avant la crise sanitaire. Les entrées en séances scolaires pour les écoles maternelles et primaires de Vénissieux atteignent 4463 entrées, en progression par rapport à 2022 (2913 entrées).
- Une part importante de l'activité est consacrée aux résidences et accompagnements : 23 groupes et compagnies ont été accueillis en résidence, ce qui représente 187 jours de prêt de plateau. Ces dispositifs permettent de mettre en œuvre des formations ainsi que de la mise en réseau des compagnies.

- L'équipement *Bizarre !* met en place plusieurs dispositifs d'accompagnement, représentant 49 jours de résidence en 2023 : dispositif *Plan B !* (5 groupes de musique), dispositif DRAFT pour la danse (2 compagnies).
- Les accompagnements se manifestent aussi par la mise à disposition des studios de répétition pour les professionnels et les amateurs (3 studios de répétition).
- L'éducation artistique en milieu scolaire est une activité importante de la régie avec 804 élèves qui ont participé à un projet, représentant 412h d'interventions artistiques.
- La régie développe également une action culturelle importante avec les structures partenaires du territoire : EHPAD, centre sociaux, EPJ, Maisons de l'enfance, école de musique, médiathèque. En 2023, l'événement *Arts d'Echo* a pris une ampleur particulière, en partenariat avec l'école de musique, la médiathèque et le service jeunesse de la Ville. Cet événement permet la valorisation des pratiques amateur sur le territoire autour des cultures urbaines.
- Ainsi, 3 postes à temps plein sont consacrés aux relations aux publics.

Bilan financier 2023

Sur le plan financier, les recettes d'exploitation totales s'élèvent à 1 438 385€ en 2023.

La Ville de Vénissieux, avec une subvention de 699 350€ représentant 67% des recettes, est le principal financeur de la régie. La régie bénéficie également d'une subvention de la DRAC de 141700€. La subvention de la Région s'élève désormais à 80 000€.

Les recettes de billetterie s'élèvent, pour 2023, à 77 778€, soit 5% des recettes. Elles sont en recul de 4% par rapport à 2022.

Concernant les charges d'exploitation, elles s'élèvent à 1 441 414€ en 2023. 38% de ces charges constituent les dépenses concernant l'activité artistique (programmation, action culturelle, éducation artistique). Les charges de personnel s'élèvent à 724 460€, soit 50% des charges d'exploitation.

Projets et objectifs 2024

La convention entre la Ville, la DRAC et la régie, dans le cadre de l'appellation scène d'intérêt national, a été renouvelée en 2023.

Par ailleurs, la régie poursuit la mise en œuvre de son projet d'établissement avec une programmation pluridisciplinaire, l'aide à la création et l'éducation artistique en milieu scolaire.

En septembre 2024, une nouvelle direction entrera en fonction.